



L'hiver s'étire... mais bientôt le printemps, bientôt les beaux jours... place au jardinage, aux premières randonnées, place aux fêtes du printemps qui, cette année, auront une saveur particulière puisque notre Comité des Fêtes soufflera ses cinquante bougies.

Vous trouverez également dans ce journal la suite du dossier sur les nouveaux rythmes scolaires, avec tous les chiffres clés du sondage effectué auprès des parents d'élèves, et les éléments qui ont amené les élus à demander le report de l'application de la réforme en 2014 pour l'école de Marssac.

Et comme toujours, au fil de ces 28 pages, toute l'actualité de notre commune, de nos associations et de nos commerces...

Un bref édito pour laisser toute la place au printemps revenu. Je vous souhaite un agréable mois d'avril.

Anne-Marie Rosé



PRECISION

Marssac info, journal municipal
d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépôt légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,
reçoit sur rendez-vous le mardi de
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Une boîte aux lettres CPAM est à
votre disposition à l'accueil de la
Mairie. Vous pouvez y déposer
vos feuilles de remboursement.



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

N'oubliez pas ! Dans le dernier
Marssac info (N° 44 de Mars) nous
vous avons proposé de remplir un
petit questionnaire que nous avons
concocté spécialement pour vous.

[The questionnaire !]

Marssac Info :
quel lecteur êtes-vous ?

Prenez quelques minutes pour le
remplir. Il nous donnera de
précieuses informations pour
continuer à améliorer notre/votre
journal d'information municipal.

Merci.

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3
Votre Mairie ouverte le mercredi après-midi	p 4
Ecole : ouverture des inscriptions	p 4
L'eau c'est la vie	p 4
Aire de grand passage	p 5 & 6
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 6 à 11
Rythmes scolaires :	p 12 & 13
- retour sur la réunion avec les parents d'élèves	
- pour Marssac ce sera en 2014	
- les chiffres clés du sondage	
Le personnel communal à l'honneur	p 14 à 17
Cérémonie du 19 Mars	p 18 & 19
4 ^{ème} Salon d'expression libre de Marssac	p 20
La Boule Marssacoise	p 21
Comité des Fêtes : le cinquantenaire	p 22
Retour sur le Vide-dressing	p 23
Marssac Volley Club	p 23
Partir en camp avec les copains	p 24
Bibliothèque la Vieille Cantine	p 25
Numéros utiles	p 25
Les jeunes de la Clé des Champs s'investissent pour partir en vacances	p 26
Marssac Rugby XIII à Carcassonne	p 26
Spectacle de contes	p 27
Concert des frères Pradelles	p 28
Du côté des commerces	p 28



Les travaux sur notre commune



Travaux de printemps

Avec l'arrivée des premiers beaux jours, et l'aide des pluies dont les cieux nous ont largement gratifié, les herbes (bonnes ou mauvaises) s'en donnent à coeur joie... nos agents se remettent à traquer les pousses et les repousses.



Travaux de printemps

Jour après jour nous continuons à améliorer le cadre de vie et le fleurissement de notre commune. Ce mois-ci les Raygrass à fleur et les viburnum qui ont été enlevés des plates-bandes de la place du Barry ont retrouvé place dans les vasques de la rue de Florentin. Préparation aussi pour de futures plantations sur le rond-point des Trincades où tous les bambous ont été enlevés.



Plus de sécurité pour nos enfants

Pour plus de sécurité pour nos enfants qui fréquentent l'aire de jeux proche du dojo nos agents ont mis en place une clôture de panneaux rigides tout le long du chemin.

Eclairage public au chemin de Guille

C'est à l'entreprise Chamayou qu'ont été confiés les travaux d'installation de l'éclairage public chemin de Guille, jusqu'à la voie ferrée. Celui-ci sera opérationnel très bientôt. Nous n'attendons plus que la pose du compteur. L'installation qui a été faite va permettre de réguler la consommation d'énergie en coupant automatiquement l'éclairage de minuit à six heures du matin. Une bonne façon de lutter contre la pollution lumineuse nocturne tout en réduisant nos factures d'électricité.





Mairie : ouverture le mercredi après-midi

Comme nous vous l'avions annoncé à la fin de l'année, après concertation avec l'ensemble des agents, nous avons le plaisir de vous informer que **votre Mairie est désormais ouverte le mercredi après-midi.**

Pour les autres jours de la semaine, les horaires restent inchangés.



Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h



Ecole, rentrée 2013 : inscription ouverte

Vous pouvez dès à présent vous rendre à la Mairie pour inscrire vos enfants à l'école de Marssac pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour cela, vous devez vous munir de :

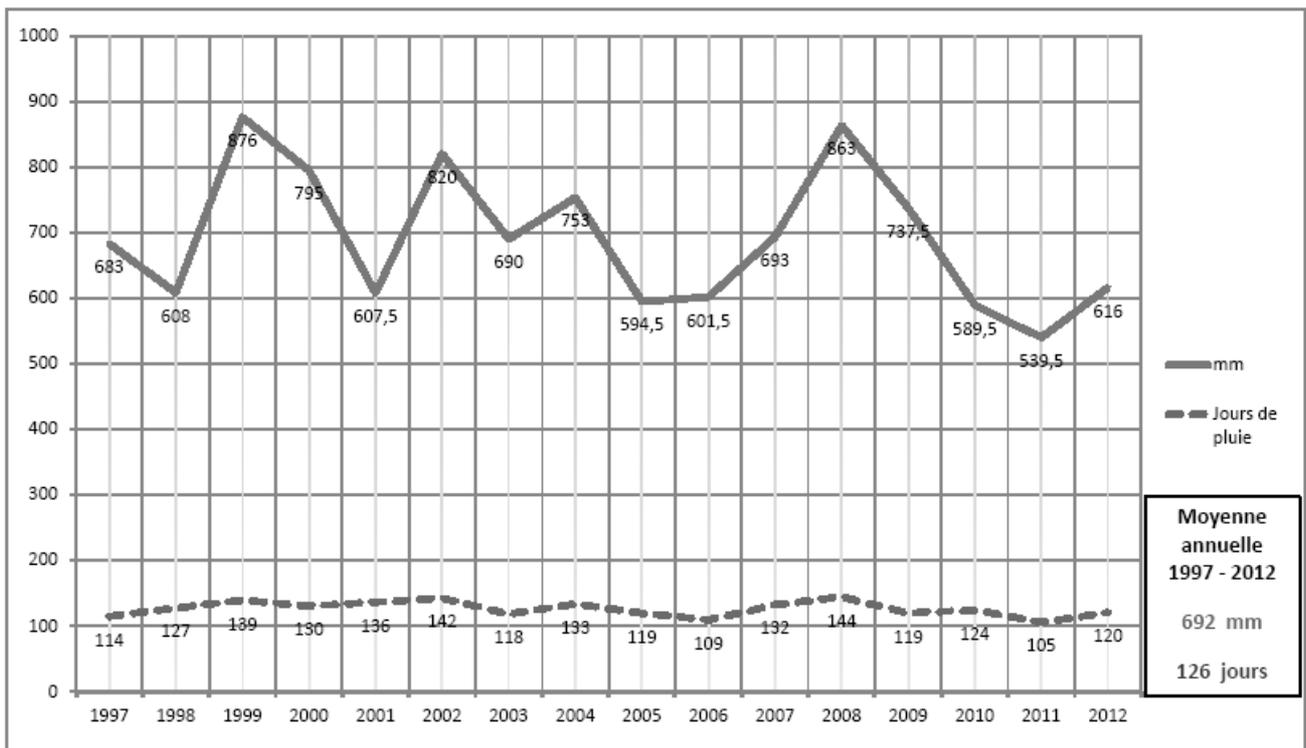
- votre livret de famille,
- un justificatif de domicile

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre rendez-vous (vous munir du carnet de santé de l'enfant) avec le Directeur de l'école, Monsieur Joël SCAÏNI, au 05 63 55 10 17.

L'eau c'est la vie !

Sommes-nous en déficit d'eau ? Aurons-nous un printemps pluvieux ? Où l'on remarque que notre automne

et notre hiver si humides ne sont, en fin de compte, que parfaitement normaux. Guy Bénazeth récolte, mesure et note l'eau qui tombe du ciel depuis des années. Il a accepté de nous faire partager ses informations. Merci à lui.





Une aire provisoire de grand passage à Marssac

La presse s'en est fait l'écho récemment : une aire provisoire de grand passage pour les gens du voyage va être installée à Marssac, en sortie de village, sur la zone Eco2 Rieumas.

Mais, au fait, qu'est ce qu'une aire de grand passage ?

Une aire de grand passage est une aire prévue pour recevoir temporairement le stationnement des grands groupes de caravanes des gens du voyage qui se rendent à de grands rassemblements traditionnels (type pèlerinages...) ou occasionnels (type funérailles...) ou qui en reviennent.

Pourquoi dit-on que cette aire de grand passage est provisoire ?

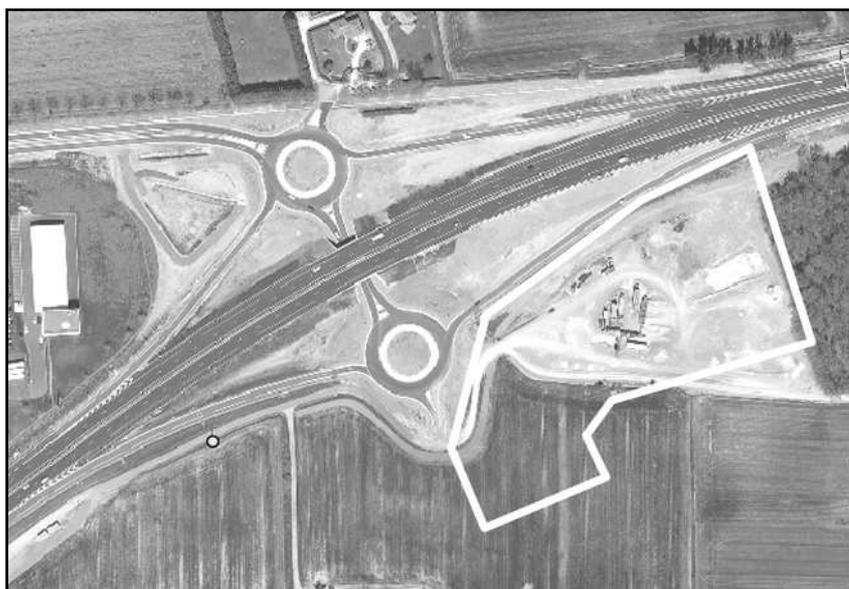
Partout en France et depuis plusieurs années l'Etat exige l'installation d'aires de grands passages pour les gens du voyage mais il se heurte à une forte résistance des communes. Pour le Tarn, la Préfecture exige deux aires, l'une dans le sud du département, l'autre dans le Nord. Pour l'obtenir, dans le Tarn nord, elle est entrée en discussion avec les communautés de communes de Tarn et Dadou, du Ségala/Carmousin, du Rabastinois et avec l'Agglomération de l'Albigeois.

Ces discussions ont abouti à un accord qui a été signé par les quatre intercommunalités. Cet accord prévoit d'organiser un accueil tournant des grands passages. Suite à cet accord une aire provisoire doit être ouverte, en 2013, dans une des communes de la C2A. En 2014 ce sera le tour d'une autre commune, située sur Tarn et Dadou. En 2015 d'une autre commune encore, mais du Carmausin et en 2016, d'une commune du Rabastinois. Puis, en

2017, on recommencera par la C2A, etc.

Pourquoi Marssac ?

L'accord prévoyait que l'aire devait être installée en 2013 sur l'une des communes de l'Agglomération mais ni la commune de Marssac ni aucune autre commune de l'Agglomération ne s'est portée volontaire pour cette installation.



Les élus de l'Agglomération ont fait alors le choix de répertorier tous les terrains possibles de l'agglomération et de les classer selon des critères prédéfinis dont les plus importants étaient la disponibilité immédiate et certaine du terrain, la garantie d'un terrain dont l'usage était rapidement réversible et l'éloignement des riverains. Sur sept terrains répertoriés le terrain de la zone Eco2 Rieumas, propriété de l'agglomération, était celui qui répondait le mieux à ces critères. Une partie seulement de la zone est concernée, il s'agit de celle en bordure de voie.

Est-on sûr que ce sera temporaire à Marssac ?

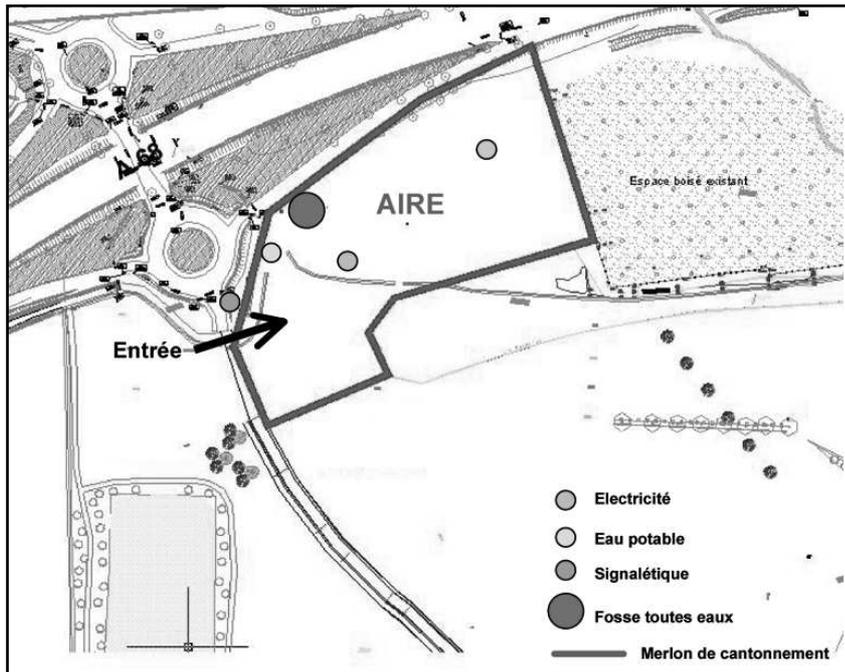
Oui, nous en sommes tout à fait sûrs et cela pour deux raisons. La première est que l'accord signé entre les quatre intercommunalités nous garantit qu'en 2014 ce sera une autre commune d'une autre intercommunalité qui sera concernée. La seconde est que la zone Eco2 Rieumas est destinée à devenir une zone économique et que

les travaux d'aménagement vont reprendre dès l'automne en vue d'un démarrage de la commercialisation des lots en 2014.

Combien ça coûtera à la commune de Marssac ?

L'installation de l'aire de grand passage ne coûtera rien à la commune ; tous les frais liés à sa mise en place et à son fonctionnement seront pris en charge par l'Agglomération de l'Albigeois. Une participation financière sera demandée par l'Agglo aux familles en compensation de l'occupation du terrain, des consommations d'eau, d'électricité et du ramassage des ordures ménagères.

Suite de l'article page suivante



Qu'est ce qui est prévu pour que tout se passe bien lors des grands passages ?

Les élus de Marssac ont demandé à l'Agglomération et à l'Etat des garanties afin que l'aire de grand passage ne crée pas de troubles sur la commune. Nous avons obtenu des engagements : l'aire sera délimitée par un merlon afin d'éviter

tout étalement des stationnements. Elle fera l'objet d'une visite journalière pour surveiller l'état des lieux et anticiper tout problème potentiel. Un numéro d'astreinte nuit et jour permettra également des interventions rapides en cas de nécessité. Les poubelles seront ramassées très régulièrement. La collaboration avec la gendarmerie sera renforcée.

L'accès de l'aire sera interdit en dehors des périodes prévues pour les grands passages. En cas d'occupation illicite du site par des groupes non autorisés, l'Etat donnera l'ordre aux forces de police de faire évacuer l'aire.

Sait-on quand les premiers grands passages vont avoir lieu ?

Les déplacements des gens du voyage dans le cadre des pèlerinages font l'objet d'un encadrement et d'un suivi par une association agréée par l'état, l'AGP (Action Grands Passages). Les grands passages sont donc annoncés et préparés par les délégations régionales de l'AGP qui en informent la préfecture. A ce jour, deux pèlerinages sont annoncés. Le premier du 12 au 26 mai, le second du 2 au 9 juin. Ils sont tous les deux encadrés par des pasteurs.

- CONSEIL MUNICIPAL n°13/01 - Compte-rendu de séance du vendredi 22 février 2013 Ouverture de séance à 20 h 30

L'an deux mille treize et le vendredi vingt-deux février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint
Jean BANQUET, Véronique BOSCH, Bruno DORÉ,
Dominique FERRIERE, Gilbert ROCHE, Isabelle VILAS,
Jean-François VINCENT, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Pascal CRÉPIN représenté par Thierry MALLÉ
Christiane GÉLIS représentée par Isabelle VILAS
Bruno LADOUCKETTE représenté par Anne-Marie ROSÉ
Jean-Charles NEHR représenté par Jean-François VINCENT

Anne ROUMEGAS représentée par Jean BANQUET
Thierry STEFANON représenté par Gilbert ROCHE
Christelle SUAOU représentée par Véronique BOSCH

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 15/02/2013

Approbation du compte-rendu de la séance du
19 décembre 2012

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2012
dernier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Création de poste,
2. Emploi d'avenir,
3. Rapport sur le prix et la qualité du service du SIAEP pour l'année 2011,
4. Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires (système ACTES),
5. Ouverture de crédits,
6. Questions diverses



En préambule, Madame le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le renouvellement des heures de vacation pour l'animateur du Conseil Municipal Jeunes.

Le Conseil municipal accepte l'ajout de cette sixième délibération.

Information du Maire au Conseil Municipal Décision d'ester en justice

Madame le Maire rappelle que les élus ont convenu d'assigner EDF devant le Tribunal de Grande Instance d'Albi pour refus de réactivation du droit à restitution d'énergie dont la commune est propriétaire.

Elle précise que l'assurance protection juridique de la commune prend en charge les frais d'avocat qui représentera la commune dans cette affaire. Elle informe les élus de la décision d'ester en justice contre EDF qu'elle a prise par délégation le 4 février 2013.

Elle informe les élus que la commune a pris comme avocat Maître Philippe MARC, spécialiste du droit de l'eau.

1 - CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que Monsieur Bernard PONS prend sa retraite début mars. Les membres de la commission du personnel ont proposé qu'il soit remplacé à son poste par Monsieur Aurélien LAQUAINE qui assure depuis 4 ans, en tant que contractuel, le remplacement d'un agent en disponibilité. Madame le Maire indique qu'il faut en conséquence voter la suppression du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, occupé par Monsieur Bernard PONS et créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour Monsieur Aurélien LAQUAINE, au 1^{er} mars 2013.

DELIBERATION :

Sur proposition de la commission du personnel, réunie le 19 octobre 2012, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2013, pour remplacer un agent dont le départ à la retraite est fixé le 1^{er} mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe occupé par l'agent dont la date de départ à la retraite est fixée au 1^{er} mars 2013,
- la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2013.

- MODIFIE la liste des effectifs en conséquence.

2 - EMPLOI D'UN CONTRAT AIDÉ

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire indique qu'il est proposé de créer un poste de non titulaire dans le cadre du dispositif des emplois aidés (emploi d'avenir ou contrat unique d'embauche, par exemple...) afin de renforcer l'équipe des agents techniques qui ne seront plus que quatre après le remplacement de Monsieur Bernard PONS par Monsieur Aurélien LAQUAINE.

Madame Isabelle VILAS, Conseillère Municipale, explique que ces contrats s'adressent principalement aux jeunes peu ou pas diplômés, ou travailleurs handicapés, qu'il n'y a pas d'obligation d'embauche à la fin du contrat, mais une obligation de formation pendant la durée du contrat.

Le poste qui sera proposé devra être validé par l'organisme superviseur, qui peut être Pôle Emploi, La Mission Locale, Cap Emploi etc...

Madame le Maire rappelle que l'Etat a annoncé une diminution importante des concours qu'il accordera aux communes à partir de 2014 et qu'il faut en tenir compte dans les décisions à venir. Dans ce contexte le recours à un contrat aidé paraît opportun. Elle précise toutefois que si aucune candidature ne correspond au poste proposé par la commune, il sera toujours possible de recruter dans le cadre d'un contrat non aidé.

Monsieur Christophe JAMMES est chargé de proposer un profil du poste.

DELIBERATION :

Sur proposition de la commission du personnel, réunie le 19 février 2013, il est proposé d'embaucher un agent sous contrat aidé pour renforcer les effectifs des services techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 16 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

- DECIDE l'ouverture d'un poste de type contrat aidé



- CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à cette embauche

3 - SIAEP DU GAILLACOIS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2011

Présentation : Madame le Maire

DELIBERATION :

Le Code des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, présenté aux membres du comité syndical dans sa séance du 17 décembre 2012, a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été mis à la disposition des élus en version papier à la mairie, et a également été mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Gaillacois, tel qu'annexé à la présente délibération.

4 - TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES ET DES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Présentation : Madame le Maire

DELIBERATION :

Madame le Maire informe l'assemblée que le décret en Conseil d'Etat n°2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires et financiers signe avec la Préfecture une convention mentionnant :

- la référence du dispositif homologué de télétransmission,
- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de

télétransmission,

- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique,

- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,

- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Madame le Maire donne lecture de la convention entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que les documents budgétaires et financiers.

Madame le Maire informe également l'assemblée que l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission, et en concertation avec les services préfectoraux, a mis en place une plateforme de dématérialisation homologuée, dédiée aux collectivités territoriales du département. L'accès à ce service nécessite la mise en place d'une convention entre la collectivité et l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn précisant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation de la plateforme et le coût des certificats électroniques.

Madame le Maire donne lecture de la convention de dématérialisation proposée par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Madame le Maire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec Madame la Préfète du Tarn,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

5 - OUVERTURE DE CREDITS

Présentation : Madame le Maire

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal du 25 juin 2012 a décidé de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessaire pour mettre le PLU communal en compatibilité avec les prescriptions du



Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois.

Le cabinet d'étude Atelier Urbain a été retenu en date du 13 décembre 2012. Le programme de réunions a débuté le 15 janvier 2013.

Il convient d'ouvrir des crédits budgétaires par anticipation au budget primitif pour pouvoir régler les premières factures liées à ces travaux d'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'ouvrir des crédits budgétaires par anticipation au budget primitif 2013 au chapitre 20 à l'article 202 pour un montant de 18 000 euros
- S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget primitif 2013

6 - ANIMATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Présentation : Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge des affaires sociales

DELIBERATION :

Chaque année depuis 2009, le conseil municipal autorise le recrutement d'un vacataire pour l'animation du Conseil Municipal Jeunes. 50 heures en 2009, 75 heures en 2010 (dont 58 h ont été réellement faites et rémunérées) et 50 h en 2011 (32 h réellement faites) et 50h en 2012 (dont 44 h réellement faites).

Madame Lydie Picaronie, Adjointe en charge des affaires sociales, indique que le planning prévisionnel d'animation fait apparaître un besoin de 50 heures maximum d'accompagnement pour les jeunes élus du Conseil Municipal pour l'année 2013.

Elle propose en conséquence le renouvellement du contrat de vacation pour l'année 2013 à hauteur de 50 heures.

L'animateur sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, échelle 3.

Il produira un relevé justificatif des heures travaillées par trimestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE, Madame le Maire à signer un contrat de vacation entre la commune et l'animateur du Conseil Municipal Jeunes, pour un maximum de 50 heures sur l'année 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle que le décret, qui était très attendu, n'est paru que le 24 janvier 2013.

Ce décret précise les principes généraux d'organisation du temps scolaire : L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine, mais réparties sur 4,5 jours au lieu de 4 jours.

La pause méridienne sera au minimum de 1 heure 30. La durée maximale de cours est de 5 heures 30 sur une journée et de 3 heures 30 sur la demi-journée.

Les 62 heures annuelles de soutien sont supprimées. Elles sont remplacées par 36 heures annuelles d'Activités Pédagogiques Complémentaires. Cela fait une heure par semaine et par classe. Ces activités seront organisées par les enseignants et se dérouleront en groupes restreints d'élèves. Les enfants ne sont pas obligés d'y participer. Les enseignants doivent demander l'accord des familles.

L'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires est proposée par le conseil des maîtres et arrêtée par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Le décret prévoit l'application des nouveaux rythmes à la rentrée de septembre 2013. Une dérogation peut être demandée par la commune pour un report à la rentrée de septembre 2014.

Madame le Maire rappelle ensuite les démarches entreprises par les élus depuis la sortie du décret :

- 5 février : participation à la réunion organisée par le Directeur des Services de l'Education Nationale au lycée Rascol, en présence de Madame la Préfète, d'un représentant du Conseil Général, d'un représentant de Jeunesse et sports.

- 8 février : réunion des élus de Florentin/Aussac, de Lagrave et de Marssac avec Monsieur le Président de la Clé des Champs et Madame le Directrice du Centre de loisirs.



- 13 février : rencontre des élus de Marssac avec Monsieur le Président de la Clé des Champs et Madame le Directrice du Centre de loisirs. A la fin de cette réunion les élus et responsables du CLAE se sont rendus sur place pour visiter les locaux qui seraient susceptibles d'être utilisés par les animateurs du CLAE de 15h45 à 16h30, en plus des locaux actuels du CLAE : salle informatique et salle annexe, bibliothèque de la maternelle et du primaire, salle de psychomotricité, grande salle de réunion des enseignants, hall de la maternelle..

- 15 février : rencontre des élus de Marssac avec les enseignants et le Directeur de l'école. Proposition par les enseignants d'un emploi du temps incluant les Activités Pédagogiques Complémentaires de 15h45 à 16h15 par demi-classe.

- 20 février : invitation des parents élus au conseil d'école à une réunion de réflexion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, en présence de Monsieur le Directeur de l'école et de Madame la Directrice de la Clé des champs. Six parents élus étaient présents : Mesdames BESSAC, LAFUMA, NAVARRO, TRONCI et Messieurs GIRONIS et NEUVILLE.

Madame le Maire indique que, la veille de cette réunion, le 19 février, les parents élus avaient transmis un mail à la mairie pour faire connaître leur position de principe sur la réforme des rythmes. Ils se déclaraient favorable à son application sous deux conditions :

1 - que les périodes libérées fassent l'objet pour tous les enfants de réelles activités pédagogiques - à ce titre, précisaient-ils, les activités doivent être organisées soit par les enseignants soit par des personnels formés pour l'activité qu'ils encadrent, notamment, aide aux élèves, accompagnement du travail personnel des élèves, mais aussi loisirs créatifs, activités physiques, culturelles, découvertes.

2 - que la mise en œuvre de ce dispositif ne fasse l'objet d'aucune facturation complémentaire.

Ils ont précisé dans ce mail que si l'un de ces deux points n'était pas garanti en septembre 2013, ils demandaient le report de l'application de la réforme en septembre 2014.

Madame le Maire indique que la réunion du 20 février a permis des échanges intéressants. Le CLAE a indiqué être prêt à s'engager dès maintenant avec les communes qui souhaitaient mettre en place la réforme en 2013.

Le Directeur de l'école a présenté aux parents la proposition d'emploi du temps déjà présentée aux élus le 15 février et a confirmé la capacité des enseignants à

s'engager dès septembre 2013.

Les parents ont exprimé leurs interrogations, notamment sur la mise en place des activités périscolaires et sur les coûts. Concernant les coûts, la Clé des Champs a fait des estimations. Pour les familles qui ont les revenus les plus modestes, le forfait actuel pour le CLAE matin (de 7h30 à 8h30) et soir (de 16h30 à 18h30), est de 24 euros pour deux mois. L'augmentation pourrait être de 2 euros. Pour les enfants qui ne fréquentent pas le CLAE à l'heure actuelle et qui viendraient à le fréquenter entre 15h45 et 16h30, une tarification particulière devra être mise en place. Son montant n'est pas encore évalué mais il devrait rester modeste. Concernant les activités périscolaires animées par le CLAE, il a été précisée qu'elles seraient diversifiées et structurées en atelier de 15h45 à 16h30.

Les six parents élus présents ont tous indiqué qu'ils souhaitaient le report de la réforme en 2014.

Madame le Maire indique par ailleurs que le surcoût entraîné par la mise en place de la réforme pour la commune est estimé à hauteur de 30 à 35 000 euros. Elle précise qu'une aide incitative de l'Etat de 50 euros par élève sera versée aux communes qui mettront en place la réforme dès septembre 2013. Cette aide n'est prévue que pour l'année scolaire 2013/2014.

Monsieur Jean BANQUET propose que la réforme soit mise en place dès septembre 2013 et que cette mise en place soit considérée comme une expérimentation qui permettra une amélioration en 2014.

Après échanges, les élus proposent de faire passer un questionnaire dans les cartables, pour informer les parents sur la nouvelle réforme, faire une estimation des effectifs prévisionnels d'enfants le mercredi midi à la cantine et le soir entre 15h45 et 16h30 et estimer l'adhésion des parents à la mise en place de la réforme en 2013 ou en 2014.

Information sur les négociations menées avec les personnels pour l'organisation des nouveaux emplois du temps.

Madame le Maire en rappelle l'historique :

- En novembre 2012 le conseil municipal a décidé d'ouvrir la mairie le mercredi après-midi, et d'avoir la présence d'un agent technique le samedi matin de 8h30 à 12h.

- une partie des agents de la mairie a demandé une rencontre avec Madame le Maire en présence du syndicat F.O. Cette rencontre a eu lieu le 6 décembre.



- Le 14 décembre, un point a été fait avec les agents techniques et administratifs et il leur a été demandé de faire des propositions d'emploi du temps pour le 10 janvier.

- Les propositions des personnels techniques et administratifs ont été validées par la commission du personnel du 5 février.

Le 6 février, un courrier des agents est arrivé en mairie, remettant en cause les propositions validées par la commission du personnel. Ce courrier était également transmis à F.O. et au Centre de Gestion.

Les 11 et 15 février, deux réunions, l'une avec les agents administratifs, l'autre avec les agents techniques ont été à nouveau organisées pour trouver un compromis. Entre temps, le syndicat F.O., qui ne paraissait pas au courant des discussions toujours en cours, a envoyé un courrier au centre de gestion, avec double aux élus de Marssac, pour expliquer que les négociations étaient bloquées à Marssac et demander une médiation du Président de la Commission Technique Paritaire.

Une deuxième commission du personnel s'est réunie le 19 février et a validé les dernières propositions des agents.

Le 20 février les agents administratifs et techniques ont signé l'emploi du temps validé, pour acceptation.

Il est prévu que les nouveaux plannings des agents administratifs seront mis en application le 1^{er} avril, et ceux des agents techniques le 1^{er} juillet, sous réserve de l'avis favorable du C.T.P. Une demande a été envoyée au Centre de Gestion dans ce sens.

Madame le Maire indique en outre que suite à la réunion du 6 décembre une seconde réunion a eu lieu le 19 décembre concernant les personnels mis à disposition du CLAE et les personnels cantine. Etaient présents, Madame le Maire, Monsieur Bruno LADOUCETTE, Madame Lydie PICARONIE, Monsieur Gilles BONSIRVENS, le directeur du CLAE, Madame Benedicte DORE, membre du bureau de la Clé des Champs et les agents concernés.

Information sur le lotissement Touminarié

La réception du lotissement Touminarié n'a pas pu aboutir car le lotisseur est décédé depuis plusieurs années et la succession n'est pas réglée à ce jour. La voirie se trouve être en indivision sur plusieurs descen-

dants. La mairie a pris contact avec le notaire pour accélérer la procédure.

Monsieur Thierry MALLÉ rappelle par ailleurs que les habitants de la rue Tonimarié et du lotissement Tonimarié ont envoyé une pétition de protestation à la mairie suite à la fermeture de la voie privée. Il précise que cette voie a été fermée car la tranchée qui a été faite, rue Tonimarié est saturée d'eau et que l'état de la chaussée se dégrade fortement. Il était donc nécessaire de diminuer le trafic sur ce tronçon. Il indique toutefois que cette fermeture a amené un report du trafic sur le bout de la rue Tonimarié avec des véhicules qui ne respectent pas le sens interdit et roulent à des vitesses excessives. Une réunion avec les riverains est prévue demain matin à 10 h et il leur sera proposé un autre circuit de circulation.

Projet de lotissement rue des Trincades

Monsieur Bruno DORÉ demande si la commune a été sollicitée pour ce projet.

Monsieur Thierry MALLÉ rappelle qu'il s'agit d'un projet d'aménagement porté par la société Patrimoine SA Languedocienne qui concerne le terrain de l'ancien camping de Marssac. Le permis d'aménagement a été accordé. Le projet comprend la construction de 20 maisons (locatif social ou accession sociale à la propriété) et la vente de plusieurs terrains à bâtir. Il indique que des travaux de débroussaillage ont débuté sur le terrain et qu'un contact est prévu avec l'opérateur courant mars.

Calendrier

- Les 3 et 4 mars : 4^{ème} salon d'expression libre de l'Association Rencontres Artistes. Il est nécessaire de constituer le jury pour déterminer les prix de la sculpture et de la peinture qui sera remis par la mairie. Madame le Maire, Jean-François VINCENT, Isabelle VILAS et Lydie PICARONIE se proposent pour faire partie du jury.

- le 19 mars à 18h : cérémonie au monument aux morts pour la célébration de la fin de la guerre d'Algérie

- 22 mars : cérémonie en l'honneur de la remise des médailles d'honneur à Mesdames Isabelle MAURIES, Véronique NOBILE et Monsieur Bernard PONS et en l'honneur du départ à la retraite de Madame Evelyne MAHOUX et de Monsieur Bernard PONS

- 29 mars : Conseil Municipal

La séance est levée à 22h40



Rythmes scolaires

Réunion d'information pour les parents d'élèves

La cloison mobile qui sépare habituellement les salles Astrolabe et la Boussole avait été repoussée pour pouvoir accueillir tout le monde. Car c'est plus d'une cinquantaine de familles qui était présente le 19 mars dernier pour participer à la réunion organisée par la mairie sur la réforme des rythmes scolaires.

Madame le Maire a rappelé l'objectif de cette réforme, qui, en répartissant la classe sur 4 jours et demi et en allégeant le nombre d'heures de cours par jour, vise avant tout l'intérêt de l'enfant, a-t-elle souligné. Elle s'est également réjouie de voir réuni ce soir-là tous les acteurs, parents, mairie, école et CLAE, qui peuvent faire la réussite de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Marssac.

Puis très vite le cœur de la réunion a été abordé, avec l'exposé détaillé du contenu de la réforme, le calendrier de toutes les rencontres et la présentation de l'organisation envisagée. Une organisation, a indiqué Madame le Maire, qui prend appui sur les propositions des enseignants d'organiser les activités pédagogiques complémentaires (APC) à partir de 15h45 en demi-classe et sur les propositions des responsables du CLAE d'animer des ateliers encadrés de 45 minutes en parallèle pour les autres enfants.

Une organisation qui touche aussi le mercredi matin avec la mise en place d'un service cantine à midi comme cela existait dans le temps.

Les questions des familles n'ont pas manqué. Rien n'a été ignoré, les questions de responsabilités, le contenu des activités éducatives



complémentaires, des activités périscolaires, le maintien des garderies du midi, la gratuité... Elus, responsables du CLAE et représentants de l'école prenant tour à tour la parole, selon la question posée, pour apporter des précisions et répondre aux interrogations. A la question posée sur la gratuité des ateliers proposés par le CLAE entre 15h45 et 16h30 les élus ont apporté une réponse claire : il n'est pas possible que ce soit gratuit mais la tarification sera proportionnelle aux revenus des familles et dans tous les cas minime.

Il était près de 22h30 quand la réunion s'est terminée. Certains parents discutaient encore plus tard dans la soirée sur ce sujet qui vient bousculer les organisations de la vie familiale et professionnelle sans que les familles y soient vraiment préparées. La réunion, c'est certain, n'a pas levé toutes les réticences. Conscients de cela les élus ont

indiqué se donner encore un peu de temps après la réunion pour décider ou non de demander un report de l'application des nouveaux rythmes à la rentrée de septembre 2014.

Pour l'école :

M. Scaïni, Directeur de l'école de Marssac, M. Villero, Inspecteur de l'Education Nationale, une partie des parents élus au conseil d'école (fédération FCPE)

Pour l'association La Clé des Champs :

Mme Séverine Costes, Directrice du CLAE/CLSH, Mme Bénédicte Doré, membre du bureau de la Clé des Champs

Pour la mairie

Mme Rosé, maire, Mme Picaronie, adjointe en charge des affaires scolaires, responsable de la commission école

Mmes Isabelle Vilas, Dominique Ferrière et Véronique Bosc, membres de la commission école, Mme Christelle Suau (également parent d'élève élue au conseil d'école) et Mrs Pascal Crépin, Bruno Doré et Thierry Stéfanon.



Rythmes scolaires

Pour Marssac ce sera en 2014



Annoncée depuis plusieurs mois, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est accompagnée dans notre pays de nombreuses manifestations marquant au mieux l'inquiétude, au pire l'hostilité, de la part des acteurs censés se réunir autour du projet.

Manifestations nationales des syndicats enseignants, qui ne sont pas tous persuadés de l'intérêt de débiter à tout prix la refondation de l'école par la réforme des rythmes alors que des points majeurs, comme la question de la diminution des effectifs dans les classes ou la rénovation des programmes, passent après.

Alertes répétées des associations de maires et élus de France, qui se sont exprimés à plusieurs reprises auprès du premier Ministre, très inquiets de voir transférer sur les collectivités, d'un trait de plume, de nouvelles charges financières, qui se chiffrent au plan national en centaines de millions d'euros, sans l'assurance d'un financement pérenne qui irait avec.

Inquiétude des parents d'élèves que les fédérations de parents, FCPE ou PEEP, qui affirment pourtant leur soutien à la réforme depuis le début, peinent à convaincre sur le terrain.

Marssac n'a pas été épargné par ces questionnements et ces inquiétudes. L'équipe municipale n'a pas manqué d'être la cible de critiques mettant en cause tantôt son action, tantôt son inaction...

Malgré ces aléas, nous avons poursuivi notre tâche. Depuis le vote de la réforme, nous avons consulté, nous avons échangé, nous avons écouté (voir l'article du Marssac info du mois de mars).

Nous tenons, ici, à remercier tous les acteurs qui se sont mobilisés et seront sur la brèche jusqu'à la rentrée 2014 afin que la mise en place de cette réforme se fasse dans un seul et unique but : le bien-être, le développement et l'intérêt de nos enfants.

Aujourd'hui, après le dépouillement du questionnaire que nous avons diffusé auprès de tous les parents d'élèves et aux vues des résultats, la municipalité a décidé un report de l'application de la réforme pour 2014.

Rythmes scolaires

Retour sur le sondage réalisé auprès des parents d'élèves

Tout d'abord un grand merci aux **174 familles** qui ont pris le temps de répondre au questionnaire diffusé par la mairie à la rentrée des vacances de février.

Nous avons eu un excellent taux de retour puisque ce sont **les deux tiers des familles qui ont répondu**, ce qui nous permet de penser que les résultats sont significativement représentatifs de l'ensemble des familles.

1/ 60% des familles ont répondu à la première question qui concernait l'heure à laquelle elles viendraient chercher leurs enfants, une fois la classe terminée.

- **21,9%** ont indiqué vouloir reprendre leurs enfants à 15h45
- **22,5%** à 16h30
- **36,3%** après 16h30
- **19,4%** de réponses imprécises.

2/ 63% des familles ont répondu à la deuxième question concernant la fréquentation de la cantine et du centre de loisirs le mercredi après la classe.

- **70% des familles** ont indiqué que leur enfant rentrerait à la maison dès la fin de la classe
- **14%** ont indiqué que leur enfant mangerait à la cantine et participerait ensuite aux activités du centre de loisirs.

3/ A la troisième question, il était demandé aux familles si elles souhaitaient que la réforme des rythmes scolaires soit appliquée à Marssac à la rentrée de septembre 2013.

Toutes les familles ont répondu à cette question

- **64,4%** ont répondu **NON**
- **26,4%** **OUI**
- **9,2%** sont restées **indéterminées**.



Le personnel communal à l'honneur

22 Mars 2013
discours de Mme le Maire

«Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux pour cette cérémonie en l'honneur du personnel communal. Ce soir en effet nous remettons la médaille d'honneur du travail à **Mesdames Isabelle Mauriès, Véronique Nobile et à Monsieur Bernard Pons.**

Et nous dirons également ensemble toute notre amitié à **Madame Evelyne Mahoux et à Monsieur Bernard Pons** qui quittent notre collectivité pour un départ à la retraite bien méritée.

Trois médailles d'honneur, je vous le disais, vont être décernées ce soir, **deux médailles d'argent, en reconnaissance de 20 années de travail et une de vermeil, en reconnaissance de 30 années de travail.**



Nous mesurons tous la signification de tout ce temps passé au service de nos concitoyens. Mais au-delà du

seul critère de temps passé, c'est aussi et surtout la qualité du service rendu par nos agents qui est reconnue. Pour cette qualité il leur a été demandé, chacun à leur poste, de savoir toujours s'adapter aux besoins nouveaux de la population et à l'évolution de leurs tâches.

Cette notion de service rendu à tous, qu'on appelle communément service public, elle est au cœur de l'engagement tant des élus que des agents.

Nous, élus, ne sommes que de passage. Tandis que vous, agents communaux, garantisiez la pérennité de ces valeurs communes que nous défendons : la solidarité, l'intégrité, l'égalité... mais aussi la transparence ou l'efficacité.

A travers ces médailles, c'est la reconnaissance de la population, des élus, de vos pairs qui vous est signifiée : reconnaissance des efforts accomplis pour défendre une certaine conception du service public, reconnaissance du mérite

que vous avez de contribuer à l'efficacité du service public, reconnaissance aussi de ce que vous avez dû

faire pour vous former et faire évoluer votre travail.

Les occasions pour une Maire de rencontrer les agents sont nombreuses, celles de les féliciter et de les remercier ne sont pas si fréquentes.

Alors qu'il me soit permis, avant de rappeler le parcours de chacun et de vous remettre vos distinctions respectives, de vous saluer collectivement dans la diversité de vos fonctions et la richesse de vos compétences.



Médaille d'honneur d'argent à Véronique Nobile

C'est en 1986 que Véronique a été embauchée à la mairie de Marssac. C'était sous le premier mandat de Monsieur Désiré Gach. L'équipe administrative de l'époque comprenait deux personnes seulement : Monsieur Moretto, secrétaire de mairie et Madame Nadine Tayac qui suivait la comptabilité.

Véronique, qui est titulaire d'un CAP de sténo-dactylo et d'un bac G1 (techniques administratives) est venue renforcer l'équipe. Elle a débuté sur un poste d'agent de bureau stagiaire.



Mais très vite elle a réussi le concours de commis en 1987 et elle a été nommée commis stagiaire en janvier 1988.

A partir de là elle a passé 16 ans à la mairie de Marssac, passant adjointe administrative en août 1990, puis adjointe principale 2^{ème} classe en janvier 1994.

Il n'y a pas que le travail dans la vie, heureusement.

Véronique a eu le temps, sur ces 16 années, de se marier en juin 1989 et d'avoir deux beaux bébés, maintenant devenus grands, Maëlys qui est née en mai 1991 et Clara née en février 1995.

A la naissance de Clara elle a pris un congé parental de trois ans et elle a repris ses fonctions à la mairie de Marssac en 1998. Elle est restée en poste jusqu'en décembre 2004, moment où elle a obtenu la mutation qu'elle avait demandée sur la mairie de Cadalen.

Après deux ans et demi passés à Cadalen elle a choisi de demander une disponibilité pour convenance personnelle et a recontacté la mairie de Marssac pour d'éventuels remplacements.

Elle avait quitté notre collectivité en ne laissant que des bons souvenirs du sérieux de son travail. La mairie a rapidement fait appel à elle pour des remplacements de courtes durées, puis très régulièrement à partir d'août 2009 pour des contrats ininterrompus dans le domaine de la comptabilité.

Il lui a fallu se former au nouveau logiciel de comptabilité ce qu'elle a fait avec le plus grand sérieux, comme elle le fait pour tout.

Son souhait était d'obtenir une réintégration définitive dans le corps des fonctionnaires de notre mairie. Cela a été possible en janvier 2012. Elle est maintenant redevenue des nôtres définitivement et nous en sommes très heureux car nous savons que la collectivité peut compter sur son implication et son professionnalisme.



Médaille d'honneur d'argent à Mme Isabelle MAURIÉS

Isabelle est entrée à la mairie de Marssac six ans après Véronique. C'était le 8 juillet 1992 et c'est toujours Monsieur Désiré Gach qui était Maire de la commune. Isabelle avait 24 ans et était titulaire d'un bac G1. Elle ne débutait pas tout à fait puisqu'elle avait déjà occupé plusieurs postes administratifs auparavant. Elle avait travaillé pendant deux ans au secrétariat du principal du collège Rascol, puis pendant 1 an et demi au service juridique d'un cabinet de contentieux et enfin pendant un an dans le cabinet d'un notaire.

Elle a débuté à la mairie en tant qu'agent administratif stagiaire puis elle a été titularisée au bout d'un an, en juillet 1993.

Toute sa carrière s'est depuis déroulée à la mairie de Marssac où

elle a acquis une très bonne connaissance du secteur urbanisme, sa principale fonction, mais où sa capacité à prendre le relais sur d'autres postes est aussi très appréciée.

Tout comme Véronique cette carrière lui a quand même laissé la place pour une vie familiale bien remplie. Un mariage et trois enfants, Morgane, qui est née en 1994. Melvyn né en mars 1997 et Nicolas, né en septembre 2000.

A la naissance de ce petit dernier elle a fait le choix de prendre un congé parental de trois ans et elle a alors quitté notre commune pour vivre un temps à la Rochelle, ville qu'elle affectionne tout particulièrement m'a-t-on dit.





Elle est revenue à son poste début 2004. Deux ans et demi après elle a accédé au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe et en juillet 2012 elle est passée au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Elle prépare actuellement le concours de rédacteur qu'elle va passer en septembre. C'est un concours de catégorie B qui n'est pas un concours facile. Et il n'est pas toujours aisé de concilier vie professionnelle, vie familiale et préparation d'un concours. Nous lui souhaitons sincèrement une pleine réussite dans son projet et lui disons combien nous apprécions chez elle sa compétence et sa motivation à progresser.

Médaille d'honneur de vermeil à M. Bernard PONS (et départ à la retraite)



Monsieur Pons est un jeune retraité puisqu'il vient de prendre sa retraite au 1^{er} mars dernier.

Mais c'est un jeune retraité avec une longue expérience professionnelle. Il n'a pas fait toute sa carrière professionnelle à la mairie de Marssac. A 21 ans, un BEP administratif en poche, il est entré dans une entreprise de matériaux de construction dans l'Aveyron où il a assuré des fonctions d'aide-comptable pendant 5 ans.



Il était marié et avait déjà deux enfants, Alexis et Frédéric quand il a commencé à travailler dans les services techniques de la mairie de Marssac en janvier 1980. Le Maire de l'époque était André Laval.

Un an après ses débuts à la mairie, en janvier 1981, il a été nommé conducteur de poids lourd et la même année, est né Vincent, son troisième fils.

En juin 1988 il est passé conducteur spécialisé 1^{er} niveau. Puis trois ans après il a été nommé agent technique qualifié.

En janvier 1999, il a obtenu un avancement au grade d'adjoint technique chef et en janvier 2007, il a intégré le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Il en a atteint l'échelon terminal en décembre 2010.

Ce sont plus de 30 années que Monsieur Pons a passé au service de la commune.

Il le dit lui-même, ce qu'il appréciait le plus dans son travail, c'était la polyvalence même s'il aimait plus spécialement les travaux de peinture. Et cette polyvalence, la commune l'a largement sollicitée.

Il a conduit les camions mais également l'épaveuse jusqu'en 2009 pour assurer les travaux de faucardage. Et c'était là un travail particulièrement pénible pour son dos.

Il a assuré régulièrement l'entretien de la station d'épuration, deux jours par semaine, jusqu'en 1990.

Les petits travaux d'entretien sur les bâtiments et les travaux sur la voirie lui incombaient aussi le plus souvent. Et il s'occupait tous les vendredis du marché. Sa très large polyvalence et son très grand sérieux, voilà ce que Monsieur Pons a mis au service de la commune pendant plus de 30 ans et voilà ce dont nous le remercions ce soir tout particulièrement en lui remettant cette médaille d'honneur.

Une retraite bien méritée s'ouvre maintenant devant lui. Monsieur Pons est un homme très actif. Nous la lui souhaitons pleine de bons moments et certainement de bonnes parties de pêche.

Evelyne MAHOUX Départ à la retraite



Madame MAHOUX est maman de quatre enfants auxquels elle a consacré une grande partie de sa vie en tant que mère au foyer ; une fonc-



confiées avec sérieux et compétence. Et lui souhaiter au nom de tous une excellente retraite qu'elle va consacrer en partie, je le sais, à ses six petits-enfants et au septième à venir qui est, m'a-t-on dit, un petit garçon.»

tion qui exige une bonne polyvalence et qui est loin d'être de tout repos, toutes les femmes le savent. Avant son mariage elle avait travaillé pendant 5 ans, de 1969 à 1973, en tant que gondolière dans un supermarché.

rapidement un agent apprécié de tout le monde.

J'ajouterai enfin courageuse car elle a toujours assumé le travail demandé, malgré ses ennuis de santé.

Ses enfants élevés elle s'est remise à chercher un emploi et c'est en juin 2006 qu'elle a débuté son premier contrat de remplacement à la mairie de Marssac.

Elle a donné très vite toute satisfaction et s'est vu proposer d'autres contrats puis très rapidement, elle a effectué les remplacements sur le poste de la plonge à la cantine, en remplacement de Joséphine LUDWICZAK d'abord puis de Marion CHAUQUET ensuite. Ce sont plus de six années qu'elle a passé en tout au service de notre collectivité.



Discrète et efficace, ce sont les deux qualificatifs qui me viennent spontanément à l'esprit pour parler de Madame Mahoux.

Assurer des postes de remplacements dans une collectivité n'est pas chose facile.

J'ajouterai aussi adaptable, très adaptable, sachant travailler avec les uns et les autres sans jamais abandonner son sourire, ce qui en a fait

Je veux dire ici merci à Madame Mahoux d'avoir assuré impeccablement les tâches qui lui étaient



Cérémonie du 19 Mars

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Message de Kader ARIF, Ministre délégué auprès du Ministre de la défense, en charge des anciens combattants.



Le 6 décembre 2012 fut adoptée la loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

C'est le 19 mars que fut adopté le cessez-le-feu de l'un des conflits les plus douloureux de l'histoire de notre pays.

Ce jour-là, certains se disent "c'est fini", d'autres connurent le désarroi. Des jeunes Français évitèrent la mobilisation, d'autres commencèrent à entrevoir un retour dans leur famille.

Mais ce jour de soulagement pour beaucoup, de tristesse pour d'autres, ne signa pas la fin des drames et

des horreurs. La France n'oublie pas les hommes, femmes, enfants, dont le destin fut bouleversé après cette date.

Aujourd'hui, la France rend hommage à toutes les victimes. A ces jeunes engagés ou appelés, projetés brutalement dans la guerre. Beaucoup y perdirent la vie. Les autres en revinrent marqués, dans leur chair et plus encore dans leur esprit.

La France rend également hommage aux victimes civiles. Nous disons la tristesse de la Nation qui en ce jour pleure ses morts. L'Etat est, et restera, aux côtés des victimes et de leur famille.

Plus de 50 ans après la fin de cette guerre, c'est désormais une



mémoire apaisée qui doit être recherchée. Respect, solidarité, rassemblement, telle est la perspective dans laquelle doivent se placer les acteurs et témoins de cette période, et l'ensemble des Français avec eux.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit dans cette perspective. Elle permet d'avancer

dans le travail de mémoire. Elle encourage la transmission à l'égard des jeunes, qui seront demain les porteurs de notre mémoire réconciliée, entre Français d'abord, entre Français et Algériens également.

Pour que l'avenir soit celui de la réconciliation et de la paix, rendons hommage aux victimes. Nous ne les oublions pas.



retrouvez photos
& vidéos sur
www.marssac-sur-tarn.fr



4^{ème} Salon d'Expression libre de Marssac



Le 4^{ème} Salon d'Expression Libre de Marssac sur Tarn s'est déroulé le samedi 2 et dimanche 3 mars 2013 à la salle des fêtes de Marssac. Tous les ans, le nombre des exposants (78 cette année) est important et nous sommes agréablement surpris d'année en année par la grande qualité des œuvres présentées aussi bien en peinture, poterie et sculpture et autres techniques. Nous souhaitons que notre exposition devienne un espace de rencontre artistique incontournable du Tarn.

Résultats des prix

1^{er} prix peinture de la municipalité de Marssac : Madame Els Knockaert.

1^{er} prix sculpture de la municipalité de Marssac : Monsieur Cédric Isidore. Madame le Maire de Marssac sur Tarn leur a remis la médaille de la ville.

Le prix du public 2013 a été remis à Monsieur Loren Bes.

Prix de l'association «Atelier Rencontre Artiste» a été remis à Monsieur Eric Vulliez.

Pour ces deux prix l'association a été heureuse de remettre un chèque cadeau de 50 euros de nos partenaires : Le Kaléidoscope, et Art et Beaux Arts, ainsi qu'un coffret cadeau de vin du Château «les Vignals.»

La sculpture offerte par Corinne Chauvet, notre invitée d'honneur, pour la tombola a été gagnée par Monsieur Serge Daniel de Lagrave.

Le tableau offert par Albert Myskiw, notre invité d'honneur, pour la tombola a été gagné par Madame Bénédicte Graff.

La journée s'est terminée par un pot de décrochage organisé par le bar hôtel restaurant l'Atipyc et les vignerons du Château «les Vignals».

Du côté association,

Atelier Rencontre Artiste donne des cours de peinture tous les mardis soir, de 20h30 à 22h30, animés par Michel Garibal à la maison des associations de Marssac.

Nous organisons des sorties peintures entre membres de l'association et nous nous retrouvons régulièrement autour d'une table pour partager des repas conviviaux.

Le site www.atelier-rencontre-artiste.com est tenu à jour fréquemment pour les inscriptions ou les vernissages des différentes associations où expositions de Midi-Pyrénées.

Nous ne pouvons que vous encourager à vous inscrire sur notre site Internet pour vous permettre de vous faire connaître dans le monde entier. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour vous y inscrire.

Cette année le site s'est enrichi d'une newsletter, qui vous informe de l'actualité artistique de la région Midi-Pyrénées, ainsi que d'un livre d'or vous permettant de vous exprimer librement sur l'art en général.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Contactez nous par le site Internet : contact@atelier-rencontre-artiste.com ou facebook à atelier rencontre artiste.

Nous espérons vous voir aussi nombreux l'année prochaine, et que les artistes de Marssac n'hésiteront pas à venir exposer.

Le Président, Michel GRAFF





La boule marssacoise



En 2013, la Boule marssacoise c'est :

- 76 membres et licenciés
- 5 équipes engagées dans les championnats départementaux dont 2 équipes seniors, une en 2^{ème} division, une en 4^{ème} division
- 2 équipes vétérans
- 1 équipe féminine

Les lundis après-midi de janvier à novembre ce sont de 20 à 40 vétérans du club (variable selon la météo) qui se rencontrent dans un challenge amical sur les terrains du boulodrome situé derrière la mairie.

La jeunesse est bien présente puisque lors des derniers championnats du Tarn en tête à tête 23 participants (masculins et féminins) étaient inscrits pour les éliminatoires, et 4 jeunes se qualifiaient pour les phases finales le week-end dernier sur les terrains de Graulhet. Ces jeunes : Alexandre POLIMENI, Gaël LOUBIERES, Ludovic ROULENQ, et la féminine Angelina

CRAYSSAC, sortaient des poules finales pour s'incliner dans les 16^{èmes} de finale.

Le 1^{er} tour des coupes du Tarn et de France a vu nos équipes s'incliner de peu après une lutte acharnée contre respectivement LABASTIDE ST-GEORGES (club de 1^{ère} division) et RABASTENS (club de 3^{ème} division) en ce début du mois de Mars.

Les championnats du Tarn doublettes mixtes et triplettes seniors se déroulant en ce début de printemps seront disputés par de nombreuses équipes de notre club.

Pour vous informer ou joindre le club, un site internet est consultable en allant sur les activités et associations de la mairie de Marssac. Ce site est intitulé "la Boule marssacoise".

Les premiers résultats des différentes équipes de championnat des clubs feront l'objet d'un article sur le prochain Marssac infos.





1963 - 2013
50^{ème} anniversaire du Comité des Fêtes



50^{ans}, ça se fête !

**Fêtes du Printemps de Marssac
les 3, 4 et 5 Mai 2013**

2013, l'année du cinquantenaire du Comité sera marquée par un **Magistral Feu d'Artifice Musical & Show Lumière Laser** qui suivra l'apéro-concert du Samedi et son traditionnel repas Moules-Frites animé par le groupe rock festif "LES TRAITES".

Puis après le feu, "POP" en concert, pour terminer une soirée inoubliable et féérique... une soirée d'anniversaire digne de ce nom !



Que cette fête 2013 soit l'occasion de se retrouver tous ensemble, d'oublier pour un temps nos soucis, de donner des souvenirs à nos enfants, de faire honneur à notre village, de profiter des instants de bonheur et de convivialité, de redevenir des enfants...

Toc, toc, ils arrivent !

Les Bénévoles du Comité des Fêtes vont bientôt visiter chaque foyer de notre village pour présenter leur Livret de la Fête du Printemps 2013. 2013, année exceptionnelle ! 1963 à 2013, c'est notre, c'est votre anniversaire ! Venez fêter avec nous les 50 ans du Comité le 4 mai au soir, 50 ans de festivités aux services des marssacois.

Ce livret est un condensé des programmes festifs que le Comité

des Fêtes vous propose du 3 au 5 mai 2013 et des publicités de différents partenaires (commerçants, industriels, artisans) qui nous font confiance depuis toujours et chez qui nous vous conseillons de privilégier vos achats.

Merci de réserver un accueil chaleureux à tous ces bénévoles, ambassadeurs de notre vie associative. Votre contribution, sera utilisée intégralement pour financer toutes les manifestations (que nous souhai-

tons gratuites) de notre commune... afin de n'oublier personne.

D'avance, nous vous disons MERCI et à bientôt.

**Les Bénévoles
du Comité Des Fêtes**

Le 4 mai à 22h30, extinction des lumières, puis explosions d'étoiles, de lumière et de musique dans le ciel. Le comité des fêtes vous promet un spectacle inoubliable pour cet anniversaire.



Retour sur le Vide-dressing



Forte affluence pour cette manifestation devenue incontournable, il fallait "jouer des coudes" pour accéder aux stands des exposants, le succès est indéniable : plus de 10 000 articles exposés, une grosse partie d'entre eux a trouvé preneur à petit prix. Certains articles ont été donnés à la

friperie itinérante de l'association Famille Rurale de Marssac. Ils seront distribués dans les campagnes aux personnes les plus nécessiteuses.

Des exposants ravis, des acheteurs comblés et un comité des fêtes en

maître de cérémonie pour une organisation sans faille... voilà une bien belle journée en ce dimanche 17 mars.

Le Comité des fêtes

Marssac Volley Club

Durant les vacances de février, Marssac Volley accueillait les Marssacois désireux de s'essayer ou de reprendre la pratique du volley-ball.

C'est ainsi que quelques personnes nous ont rejoints durant cette période hivernale.

Nous renouvelerons cette expérience durant les vacances de pâques et en fin de saison régulière.

Sportivement, les deux équipes continuent leurs parcours en coupe et disputeront les 1/4 de finale dans chacune de leur catégorie.

En championnat, ce sont les derniers matchs qui jalonnent la dernière ligne droite permettant à Marssac A de se maintenir en division 2 et Marssac B de se positionner au mieux dans le classement de la division 4.

J-Jacques TARTIERE



LA PLAQUETTE DES CAMPS D'ETE 2013 DU CENTRE DE LOISIRS EST SORTIE

Partir en
camps
avec les
copains...



Cette année encore, La Clé des Champs, qui gère le centre de loisirs inter-communal, a programmé différents camps de 3 à 5 jours, suivant l'âge de vos enfants.

- Dès 6 ans, les plus jeunes pourront, pour un premier départ, découvrir la culture indienne, pendant 3 jours, en dormant sous tipis, au relais de Brametourte (Lautrec). Equitation, repas trappeur, peintures indiennes, baignade... Le programme concocté pour vos petits bouts est déjà bien rempli.

- Puis, pour les plus grands, à partir de 8 ans, c'est à la ferme de Paulinet, que les enfants partiront passer 5 jours, en pension complète, sous bengalis. Equitation, soins aux animaux, cuisine sauvage, baignade, pas le temps de compter les moutons !

- Quant à nos sportifs, âgés de 10 à 12 ans, c'est en vélo qu'ils partiront en vacances... via le camping de Trébas. Une fois arrivés sur place, les tentes installées, le temps d'une baignade rafraîchissante dans la piscine du camping, c'est à bord d'un Kayak que nos jeunes passeront une partie du séjour. Là encore, entre veillées, feux de camps, et activités physiques en journée, les nuits devraient être bercées par les ronflements de nos jeunes sportifs.

- Enfin, et c'est une nouveauté à cette période, nous avons mis en place également un camp, fin août (à partir du 26 août), pour les 8-12 ans, autour du thème des indiens également, avec hébergement sous tipis, pendant 6 jours cette fois.

Toutes les dates, prix, activités, sont détaillées dans notre plaquette des camps, que vous trouverez sur notre site internet :

cleschamps81.fr (onglet " camps ")

Anne-Marie et Séverine se tiennent à votre disposition pour vous renseigner sur les aides potentielles au départ en camp, sur les modalités d'inscription...

Contact : 05 63 81 51 02

**Les inscriptions sont
ouvertes dès maintenant,
et se feront par ordre
d'arrivée**



La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

le mardi de	15h30 à 17h30
le mercredi de	15h00 à 17h00
le vendredi de	15h30 à 17h30
le 1 ^{er} samedi du mois de	9h00 à 12h00

**+ de 12 000
ouvrages dont 400
bandes dessinées**

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an

marssacbiblio@laposte.net



Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village.

Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à coeur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), rien de plus simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie.

A bientôt !

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
Samu Social	115
Pompier	18
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24
Déchetterie de Ranteil	05 63 38 59 80
Déchetterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24
Drogues Info Service	0800 23 13 13
Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance maltraitée	0800 559 557



Les jeunes de la Clé des Champs s'investissent pour partir en vacances

Dimanche 17 mars 2013, tôt le matin, les jeunes ados de la CLE DES CHAMPS (centre de loisirs) étaient à pied d'œuvre, pour installer leur stand, au vide dressing de Marssac, organisé par le Comité des Fêtes.

Cinq jeunes, notre animateur référent Gilles, et Bénédicte (bénévole de l'association), se sont relayés toute la journée derrière le stand, pour tenter de vendre un maximum d'habits. Toutes les recettes de cette vente serviront à financer - en partie - leur camp d'été.

Il leur appartiendra ensuite de préparer ce séjour, en fonction de leur budget, en décidant du lieu, et des activités qu'ils souhaiteront faire pendant leurs vacances de juillet.



A l'heure du bilan, les jeunes étaient ravis, et ne regrettaient nullement ce lever matinal, puisque c'est la somme de 120 euros qui rejoignait "la boîte à vacances".

Tous nos ados remercient le Comité des Fêtes, organisateur de la manifestation, et les personnes ayant fait

don d'habits pour la vente organisée.

Plus de renseignements sur le séjour, auprès de Gilles, animateur référent des ados, à la Clé des Champs : 07 81 23 02 60

Marssac Rugby XIII à Carcassonne

Plus de 1 200 gamins venus de tout le sud de la France ont participé à la 14ème édition du Challenge Grégoire de Carcassonne. Marssac Rugby XIII était bien entendu de la fête et les petits marssacinois ont pu montrer leur progression à leurs parents venus en nombre pour les encourager. Le premier match contre le XIII catalan ne fut vraiment pas facile, le gabarit impressionnant des roussillonnais leur a permis de prendre l'ascendant en seconde mi-temps.

Le deuxième match contre Toulouse XIII s'annonçait du même acabit, c'était sans compter sur la mobilité des petits marssacinois qui ont pu déjouer tous les plans toulousains et finalement s'imposer de fort belle manière devant des parents transcendés par leur exploit.



La troisième rencontre qui les opposait à Ayguesvives fut un peu plus facile, les automatismes acquis lors des entraînements refaisaient surface et leur ont permis de s'imposer une nouvelle fois. Le travail des éducateurs du jour, Clément et Thomas, était récompensé. Après la pause de midi bien méritée, les petits marssacinois ont disputé trois autres matchs tous aussi acharnés. L'équipe pupille, sous la direction de

Sandrine et Christophe, ont eu un parcours similaire avec six matchs intenses. En fin de tournoi, devant un très nombreux public, la joie des petits tarnais sur le podium pour récupérer leur coupe et médailles était de mise et faisait plaisir à voir.

Le club remercie les parents toujours présents lors des grands rendez-vous.



L'association «D'endacòm e d'aicí» propose:

★ Spectacle de contes ★

Samedi 20 AVRIL
15h45

**Salle des fêtes
de Marssac/Tarn**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE MERCI

➤ Avec le conteur professionnel F. Mercadier.
Spectacle pour enfants à partir de 6 ans.
entrée:

3€

GRATUIT pour les
accompagnateurs et les
enfants de - de 3 ans.

+ **Goûter après le spectacle**
(vente de gâteaux et boissons).

Dans ce
le grillon
le dragon
pierres qui
un forgeron
diable

pays fabuleux,
défie le lion,
cherche des
parlent et
se joue du
en musique.

Quelque part entre le griot et
le grand-père au coin du feu,
Florant Mercadier nous
invite à un voyage conté
au gré des murmures du
vent et de ses musiques.

SPECTACLE ENFANT



Dimanche 5 mai, concert des frères Pradelles en l'église St Orens



Dimanche 5 mai à 15h, concert des frères Pradelles

Dans le cadre de la fête de Saint-Orens et en partenariat avec le Comité des Fêtes, le relais d'église de Florentin, Labastide, Marssac



organise un concert donné par les Frères Jean et Pierre Pradelles.

Originaires du Tarn et bien connus dans notre région, ils chantent la rencontre, le partage, Dieu et la vie

depuis plus de 35 ans et soutiennent des projets de solidarité.

A chacun de leur concert, leur complicité, leur sourire, leur extraordinaire dynamisme et leur rayonnement communicatif enchante le public jeune et moins jeune. C'est le partage d'un vrai moment de bonheur avec les musiciens.

Tous les mélomanes et coeurs généreux sont invités à venir très nombreux. La participation est libre.

[du côté des commerces]



De G à D : Paulette et sa fidèle employée Mme FABRE

Hier Paulette

Une figure emblématique du commerce marssacois a fait valoir ses droits à la retraite fin février.

Notre chère "Paulette", gérante de l'épicerie PROXI depuis 1999, épicière de métier depuis 41 ans, va désormais consacrer beaucoup plus de temps à ses proches, à voyager avec son mari et peut être aussi à s'investir dans le bénévolat... aux services des personnes... encore une fois !



Madame Béatrice Combes

Paulette tient à remercier ses fidèles clients qui lui ont fait confiance pendant de nombreuses années et espère pour sa remplaçante un aussi beau succès commercial.

L'équipe du Marssac Info souhaite à Paulette et à son époux une longue et merveilleuse retraite, placée sous le signe de la détente et du bonheur.

Aujourd'hui Béatrice

Béatrice Combes a repris l'épicerie Proxi depuis le 1^{er} mars.

Epicerie Proxi : passation de commerce



Changement de cap et de vie pour cette nouvelle marssacoise qui découvre ce tout nouveau métier d'épicière. Béatrice se veut proche et à l'écoute de ses clients. Elle espère fidéliser et dynamiser une clientèle de proximité et ainsi développer cet esprit de service propre aux épiceries de quartier.

Bienvenue donc à Béatrice et à sa famille qui intègrent ce tissu commercial marssacois diversifié et en pleine croissance.

TS